

Préavis n° 638/20

**Participation aux travaux
d'adaptation du réseau d'eau
potable suite au chantier de
l'ECF La Brinaz**

Déléguée municipale
Mme Christine Leu Métille

Grandson, le 21 janvier 2021

Table des matières

1. Historique
2. Chantier conduites d'eau potable
3. Augmentation des coûts
4. Coûts des travaux
5. Financement
6. Conclusions

1. Historique

Le 4 octobre 2018, le Conseil communal a accepté le préavis 606/18 concernant les « travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz, participation de la commune de Grandson » en accordant un crédit de CHF 480'000.- représentant 2.5% du coût des travaux.

Le réaménagement de renaturation du cours d'eau et de prévention des crues entraine en conflit avec le réseau d'eau potable des communes d'Yverdon-les-Bains, Montagny-près-Yverdon, Grandson et Valeyres-sous-Montagny, ce qui exigeait le déplacement de deux conduites appartenant à la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Comme décrit dans le préavis, les travaux de renaturation (lot C) nécessitent le déplacement de la conduite communale de Grandson à la hauteur du pont de la Brinaz, conduite qui rejoint la chambre devant le garage Senn, point de connexion avec le réseau yverdonnois et l'alimentation de Montagny-près-Yverdon et Valeyres-sous-Montagny.

Le devis, établi en 2014 déjà par les mandataires de l'ECF, estimait le coût de ce tronçon à CHF 53'000.-, dont CHF 16'000.- TTC pour la conduite en diamètre DN 125 mm, à charge de Grandson.

Dès 2015, l'ECF de la Brinaz a été confrontée aux oppositions des propriétaires des parcelles concernées, additionnées à de nombreuses demandes de plusieurs services cantonaux, qui ont nécessité plusieurs modifications et adaptations du projet, qui ont renchéri les coûts. Pour la conduite d'eau potable de Grandson, le diamètre de la conduite initialement prévu en DN125 mm a été adapté pour être conforme au Plan directeur de distribution d'eau (PDDE) et a donc passé en DN300 mm.

Les différentes modifications du projet, le temps écoulé ainsi que les changements de personnel en charge du suivi de ces travaux, sous la direction du Service des énergies (SEY) d'Yverdon-les-Bains, ont fait perdre la connaissance fine du dossier, de même que la vue d'ensemble de ce projet complexe, mené par différents intervenants.

Il faut alors distinguer le chantier de renaturation de l'ECF La Brinaz, sous la responsabilité cantonale de la DGE, et qui a été suivi par le responsable du dicastère de l'urbanisme, et le chantier du déplacement des conduites d'eau potable, sous la responsabilité du SEY, puis de Sagenord SA. Le présent préavis concerne les coûts supplémentaires liés au déplacement de la conduite d'eau potable. Le préavis 639/20 concernera un crédit complémentaire pour les travaux de renaturation de l'ECF. Les deux demandes sont liées au préavis initial 606/18.

2. Chantier conduites d'eau potable

Les informations de l'avancement des travaux concernant le déplacement des conduites d'eau potable étaient communiquées au Comité de pilotage de l'ECF La Brinaz par le SEY. Le chantier a effectivement démarré en janvier 2019. En mars 2019, le dicastère de l'urbanisme de Grandson a sollicité le dicastère réseaux et énergies pour une participation aux séances de chantier concernant la conduite d'eau potable. Le personnel communal, en l'occurrence le fontainier, a alors suivi plusieurs séances et a demandé la pose d'une vanne supplémentaire ainsi que le remplacement de la vanne précédemment existante. Les travaux se sont terminés avec une mise en service à fin août 2019. En juin 2019, le SEY a remarqué un dépassement budgétaire et la nécessité d'une demande de crédit additionnel, car le crédit accordé à fin 2018 par le Conseil d'Yverdon-les-Bains ne couvrait qu'un seul lot (secteur A) et non le lot 2 (secteur B), voir plan ci-joint. La Municipalité d'Yverdon-les-Bains, informée à fin septembre 2019, a fait stopper les travaux et demander des explications.

Après un rapport d'expertise et les explications obtenues, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a présenté dans son préavis PR 20.10PR, une demande de crédit additionnel de CHF 1'300'000.- pour démarrer et achever les travaux du secteur B d'ici fin 2020, date limite des travaux fixés par le Canton pour obtenir les subventions cantonales et fédérales pour l'ECF La Brinaz. Le crédit additionnel a été accepté par le Conseil d'Yverdon-les-Bains le 18.6.2020.

Dans ce préavis, la participation additionnelle de Grandson représente moins de CHF 15'000 ; ce montant ne suscite pas de demande particulière, pouvant être absorbé par les divers postes du budget.

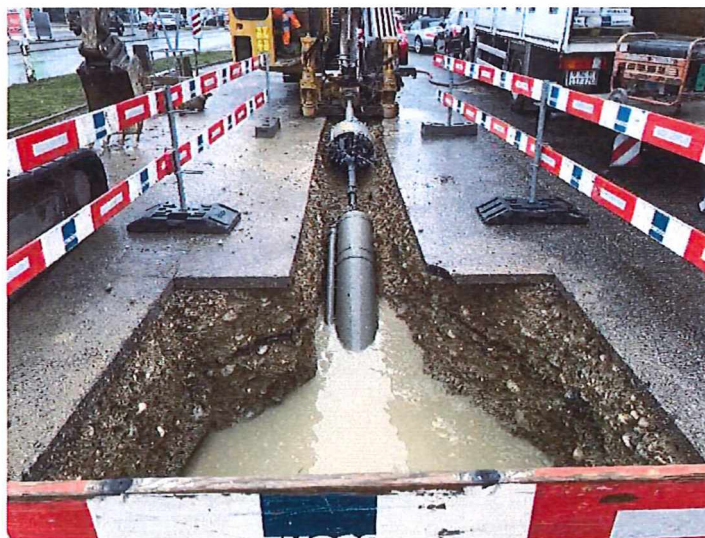
En juin 2020, les mandataires chargés du déplacement des conduites d'eau potable et du suivi des travaux de l'ECF La Brinaz établissent un décompte qu'ils transmettent alors à Grandson. Les travaux pour le remplacement de la conduite de Grandson passent de CHF 24'000.- (arr.) dont CHF 10'200.- à charge de Grandson à l'origine du projet, à CHF 213'300.- (arr.) de coût final, dont CHF 154'640.- à charge de Grandson, soit une augmentation de 788 % !

Les dicastères urbanisme et réseaux demandent alors aux mandataires et à SEY, respectivement Sagenord qui a repris la direction de ces travaux, des explications. Après plusieurs échanges de courriels, une rencontre a enfin lieu avec les partenaires concernés, DGE, Sagenord, SEY, ACRG et Grandson le 19.11.2020 afin de comprendre les raisons de cette augmentation et les informations reçues tardivement à ce sujet.

3. Augmentation des coûts

Les travaux prévus dans le secteur C ont coûté plus cher que prévu pour les raisons suivantes :

- Adaptation du diamètre des conduites pour conformité au PDDE de Grandson, de DN125 mm à DN300 mm ;
- Augmentation de la longueur de la conduite de 20 m. à 72 m. en raison du forage dirigé sous la Brinaz qui a nécessité une plus grande amplitude pour la pose de la conduite ;
- Pose d'une tri-vanne supplémentaire ;
- Pose de conduites de secours pour éviter la perte de redondance en cas de problèmes majeurs sur les Tuileries (incendie, pollution, etc) avec pose d'une vanne provisoire sur la conduite de 500 mm ;
- Complexité générale du chantier avec des coûts conséquents de génie civil (wellpoints, palplanches, suivi hydrogéologique, suivi géologique, etc.) ;
- Coûts généraux rapportés aux partenaires concernés selon la longueur du tronçon.



Pose conduite par forage dirigé nécessitant une plus grande longueur (amplitude)

Comme cela est clairement ressorti tant dans le préavis d'Yverdon-les-Bains que dans la séance du 19.11.20, la durée générale d'élaboration du projet, le temps nécessaire à la procédure et aux traitements des oppositions, le nombre de partenaires concernés ainsi que les changements successifs dans les personnes en charge du projet au SEY, ont conduit à une perte de la vue d'ensemble du projet et de ses coûts globaux. L'expertise mandatée par Yverdon-les-Bains conclut à un enchaînement de circonstances malheureuses, principalement à une mauvaise transmission des informations et du dossier, mais aucunement à une mauvaise gestion financière.

Pour Grandson, et cela a été clairement reconnu par le SEY lors de cette séance, cela s'est traduit par une non-implication directe du personnel technique communal dès l'ouverture du chantier, comme cela aurait dû être le cas. Ainsi, Grandson a été impliqué, à la demande du responsable pour Grandson du suivi du projet ECF, au moment de la fouille, lorsqu'il s'est agi de déplacer et d'équiper nouvellement la chambre de vanne pour le réseau des Tuileries et assurer la connexion à la chambre Senn. Dès mi-mars 2019, le fontainier communal a participé à plusieurs rendez-vous de chantier et a pu donner les indications techniques nécessaires. Lors de ces séances techniques, aucun point de situation financier n'a été communiqué.

Lors de ces travaux, le SEY a également réalisé des interventions sur le secteur B sur leur conduite principale, proche des jardins familiaux. Le fontainier a alors saisi cette opportunité et proposé de poser une borne hydrante au centre des jardins familiaux (angle chemin des Plantages, chemin des Pâquerettes), ce qui améliore la défense incendie dans ce secteur. L'équipement a été payé par Grandson dans le cadre du budget, puisque ce n'était pas un élément compris dans le préavis initial.

4. Coûts des travaux

Le mandataire et Sagenord ont établi un tableau détaillé des coûts des différents postes qui ont été nécessaires à la réalisation des différents lots prévus.

Après discussion, explications et négociation entre Grandson et Sagenord/SEY, une partie des coûts (principalement les prestations transversales), répartis proportionnellement a été repris par le SEY/Sagenord pour motif de n'avoir pas assuré une bonne coordination et une implication constante des partenaires concernés, en l'occurrence Grandson.

Le tableau ci-dessous détaille les coûts effectifs des travaux réalisés qui concernent la conduite d'eau potable, entre la version proposée et la version finale.

Détail des coûts		Coûts proposés	Coûts finaux	Ecart
Lot 1 - Forages dirigés		81'265.75	81 265.79	81 265.79
113. Installations de chantier		4'072.00	4'072.00	-
151. Constructions de réseaux enterrés		390.00	390.00	-
152. Fonçages		82'826.70	82'826.70	-
Rabais	5.0%	-4'364.45	-4'364.45	-
Escompte	2.0%	-1'658.50	-1'658.50	-
Lot 2 - GC + inst. sanit.		76'104.25	71'919.45	-4'184.80
113. Installations de chantier		160.00	160.00	-
151. Constructions de réseaux enterrés		15'453.25	15'453.25	-
223. Chaussées et revêtements		3'883.25	-	-3'883.25
411. Conduites souterraines		51'124.10	51'124.10	-
Frais généraux répartis		7'036.80	6'649.85	-386.95
Rabais	2.0%	-1'553.15	-1'467.75	85.40
Prestations transversales		40'675.95	-	-40'675.95
Sous-total		198'045.95	153'185.25	-44'860.70
Participation ECF La Brinaz		-54'462.65	-42'125.95	12'336.70
Total HT		143'583.30	111'059.30	-32'524.00
TVA	7.7%	11'055.90	8'551.55	-2'504.35
Total final TTC		154'639.20	119'610.85	-35'028.35
Total final TTC arrondi		155'000.00	120'000.00	-35'000.00

Ainsi, l'échange de vues entre Grandson, le SEY et Sagenord SA (qui a repris depuis mai 2020 formellement la conduite et la gestion des conduites régionales de fourniture d'eau), a permis une diminution des coûts à charge de Grandson d'environ CHF 45'000.-, soit la prise en charge par Sagenord SA / SEY de l'ensemble des « prestations transversales » et de la part « chaussées et revêtements ».

Cependant, il faut remarquer que cette diminution engendre dès lors une participation inférieure de l'ECF La Brinaz, dont le taux de participation a été fixé à 27.5 % pour ces travaux. Au final, sur le total des coûts TTC, la diminution de la charge Grandson est d'environ CHF 35'000.-. Par contre, la participation SEY / Sagenord est plus élevée du fait de la prise en charge de la différence.

Même si les coûts ramenés au mètre linéaire de cette conduite sont très élevés, une demande auprès d'un bureau spécialisé a permis de vérifier que ces coûts étaient malgré tout plausibles compte tenu des contraintes du terrain et de la complexité générale du chantier.

Ainsi, Grandson a mis en œuvre une petite partie de son PDDE, car l'opportunité des travaux de tiers se présentait à ce moment-là. C'est d'ailleurs bien le rôle premier d'un Plan directeur qui est de poser les principes et les bases de travaux futurs permettant en tout temps de réagir de manière anticipée lorsque les occasions se présentent.

5. Financement

Au final, le coût total pour Grandson s'élève à CHF 120'000. Le préavis 606/18 accordait une dépense de CHF 18'300.- pour la conduite d'eau potable. Ainsi, le crédit complémentaire demandé est de CHF 101'700.-.

L'ECA versera une subvention pour l'agrandissement du diamètre de la conduite pour la défense incendie, participation qui n'est pas encore connue, puisqu'elle sera établie sur la base du décompte final négocié à fin 2020.

Les travaux seront financés par la trésorerie courante.

Comme indiqué dans le précédent préavis, l'amortissement pour ces travaux est prévu sur 20 ans. L'incidence sur le budget sera la suivante :

	Total	PR 606-18	Total net	Amort.
810 Eau	120'000	-18'300	101'700	5'100

6. Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à participer aux frais complémentaires relatifs aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF La Brinaz ;
- Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit complémentaire de CHF 101'700.- ; le compte no 9141.34 est déjà ouvert au bilan à cet effet ;
- Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;
- Article 4 : **d'amortir** cet investissement net, sous déduction de la subvention ECA, par le compte n°810.331 sur une durée maximale de 20 ans, la première fois au budget 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire



François Payot



Eric Beauverd

Annexe : plan de situation